



Recouvrement de créances par une EURL

Par **scott67**, le **03/07/2015** à **08:59**

Bonjour,
Je viens de mettre un terme à mon entreprise (Eurl) de nettoyage suite à un litige avec mon "donneur d'ordre".
Le litige porte sur des factures que mon cocontractant ne m'a pas réglées après une mise en demeure de payer auquel mon donneur d'ordre a fait opposition, une action devant le tribunal d'instance a été engagée par ce dernier.
Ma question est la suivante : si le tribunal d'instance confirme le recouvrement de ma créance, comment pourrai-je récupérer cette créance dans la mesure où j'ai arrêté mon entreprise ?
Merci pour votre aide.